



18 décembre

Journée historique pour le point d'indice

Suite à la mobilisation des salariés de France 3 et aux demandes exprimées dans toutes les entreprises de l'audiovisuel public, le collège employeur s'est enfin décidé à convoquer l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Pour la CGT, l'ordre du jour est clair. Il porte sur la valeur du point d'indice et sa nécessaire revalorisation après dix ans de blocage.

Le point d'indice est la clé de voûte du système salarial de la convention collective. Son blocage a entraîné une série de conséquences néfastes, le décrochage par rapport au Smic, l'écrasement des grilles, le tassement des carrières. Les dispositifs d'individualisation, d'intéressement, de part variable, n'ont fait qu'aggraver les choses en déstructurant le système salarial, générant inégalité, injustice et perte de pouvoir d'achat pour le plus grand nombre.

La revalorisation du point d'indice est possible. En 2005 et en 2006 la tutelle a autorisé les entreprises du secteur public à faire des augmentations générales de salaire. Pourquoi ne pas commencer par transférer le montant de ces augmentations dans la valeur du point d'indice ?

C'est une des revendications que la CGT entend faire aboutir lors de la rencontre du 18 décembre.

Pour donner à cette journée la résonance qu'elle mérite, la CGT propose aux salariés de l'ensemble des entreprises du secteur public de se réunir de façon unitaire à la Maison de la Radio pour soutenir la délégation qui rencontrera le Collège employeurs. A cette fin des préavis de grève ont été déposés dans l'ensemble des entreprises.

RDV à 15h, Maison de la Radio
Une AG suivra au Foyer C

Paris, le 14 décembre 2006